

La Gazette de Val-de-Ruz

La première législature après la fusion des communes du Val-de-Ruz s'achève. Quel bilan peut-on en tirer?

Finances, investissements, transports, aménagement du territoire, personnel, prestations, démographie, tout était à faire dans la nouvelle commune. Le défi était de taille, la population attendait des effets concrets et positifs de la fusion de 15 des 16 communes du district. Quatre ans plus tard, voici de quoi la rassurer.

Rappel

La votation populaire du 27 novembre 2011 validait la fusion des 15 communes de Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Le Pâquier, Savagnier et Villiers. La Commune de Val-de-Ruz était ainsi officiellement créée le 1^{er} janvier 2013. Val-de-Ruz devenait la 3^{ème} commune du canton en population, la 2^{ème} en superficie avec 124,2 km² après Val-de-Travers et ses 124,9 km². A fin 2015, Val-de-Ruz comptait 16'579 habitants.

Autorités

Les autorités communales ont été élues le 13 mai 2012. La répartition des 41 sièges au Conseil général était (et est toujours) la suivante:

- 20 Libéraux-Radicaux
- 13 Socialistes
- 5 Verts
- 2 Jeunes Libéraux-Radicaux
- 1 Démocrate-Chrétien

Le Conseil communal compte 3 libéraux-radicaux et 2 socialistes. La grandeur de la commune et l'importance des tâches qu'ils ont à traiter a fait passer les conseillers communaux d'un statut de milicien à celui de professionnel à 100%.

7 commissions comptant entre 5 et 9 membres sont chargées des travaux d'étude et de la préparation des séances du Conseil général.

Premier bilan

Services communaux

La fusion a eu pour première conséquence une simplification administrative avec la suppression des 15 conseils communaux et généraux, remplacés par une structure politique unique, ainsi que de 10 syndicats intercommunaux.

Deux bureaux communaux ont été installés à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane. Tous les collaborateurs des 15 anciennes administrations communales ont retrouvé un poste correspondant à leurs compétences. Certaines formations ont eu lieu afin d'acquérir les connaissances nécessaires à la reprise de tâches auparavant externalisées. Une politique moderne de gestion des ressources humaines a été mise en place.

Finances

Première mesure prise par les nouvelles autorités: introduire un frein aux dépenses afin de garder la situation financière sous contrôle permanent.



Effet tangible lié à la fusion: le coefficient d'impôts a été fixé à 61 pts, ce qui correspondait à une baisse allant jusqu'à 11 pts dans 12 des 15 communes. Deux communes étaient déjà à 61 (Fontaines et Engollon) alors que les habitants de Fontainemelon enregistraient une hausse de 4 pts. Entretemps, un report de charges du canton sur les communes a fait augmenter les coefficients de toutes les communes de 7 pts, hausse compensée par une baisse du coefficient cantonal de 7 pts. Aujourd'hui, le coefficient de Val-de-Ruz se situe à 68 pts, ce qui la place au 5^{ème} rang des communes les plus avantageuses du canton.

La dette a été réduite de 21,5 millions de francs sur 117, allégeant considérablement son incidence sur les comptes communaux. En parallèle, une politique d'investissements adaptée aux capacités financières de la commune a été mise en place.

Conséquence de toutes ces mesures, le budget 2016 présente un équilibre alors que de nombreuses communes du canton annoncent des chiffres rouges pour cette année.

Economie et emploi

Val-de-Ruz est actuellement organisée autour de quatre pôles économiques: les Geneveys-sur-Coffrane, Fontaines, Fontainemelon et Dombresson. Une cinquième zone doit être créée prochainement à Malvilliers. Elle permettra le développement de nouvelles places de travail, et on veillera à ce qu'elle ne génère de nuisances particulières.

Les autorités ont bien sûr à cœur de travailler prioritairement avec les artisans et entreprises locales, tout en faisant marcher les règles de la concurrence et en respectant les exigences liées aux marchés publics.

En matière sociale, on a montré la voie, par exemple en engageant des chômeurs pour certains postes et en prenant des mesures concrètes de réinsertion professionnelle.

Famille et dynamique démographique

La famille n'a évidemment pas été oubliée durant cette législature. La vente de l'immeuble communal de Fontainemelon à un cabinet médical démontre la volonté de conserver une médecine de proximité au Val-de-Ruz, un élément important pour la qualité de vie des habitants.

C'est aussi le cas de la manifestation "V2R Bouge", née avec la fusion, qui recueille un fort succès auprès des sportifs et des familles.

Le développement démographique au Val-de-Ruz, de même que l'évolution des besoins de la famille moderne, ont nécessité une augmentation du nombre de places dans les crèches et les structures d'accueil parascolaire, ainsi qu'un élargissement des horaires d'ouverture. Cette politique se poursuivra pour adapter l'offre aux besoins sans cesse croissants en la matière.

Aménagement du territoire et énergie

Dans une région comptant 15 communes distinctes, il était impossible d'avoir une politique d'aménagement du territoire régionale cohérente. La fusion a tout changé en la matière puisqu'il est aujourd'hui possible de travailler de manière plus large. Un plan directeur a déjà été déposé; il permet de repenser à plus grande échelle l'aménagement territorial de la commune. Val-de-Ruz fera d'ailleurs office de pilote en la matière au niveau cantonal.

La valorisation des terres agricoles a été largement prise en compte dans le nouveau plan directeur régional, et

en conséquence dans le futur plan d'aménagement local.

L'introduction de l'horaire 2016 des transports publics a réduit la qualité des prestations pour le Val-de-Ruz. Toutefois, suite à l'insistance de notre groupe, des améliorations sont effectives en 2016, surtout en matière de rapatriement scolaire vers la Fontenelle. La liaison entre La Côtière et la couronne Nord de Val-de-Ruz (notamment Cernier, Les Hauts-Geneveys) a été renforcée grâce à un financement complémentaire assuré par la Commune à hauteur de Fr. 600'000.-

Fruit d'un partenariat entre Viteos SA et la Commune, la société de chauffage à distance Vivaldis SA a démarré son exploitation en automne dernier. Située sur le site d'Evologia à Cernier, la nouvelle chaufferie à bois permet déjà d'alimenter tout un quartier de Cernier. Bientôt, le réseau sera étendu plus largement à Cernier, puis progressivement vers Fontainemelon. Cette installation permet d'utiliser le bois provenant des forêts communales, un bel exemple de politique énergétique responsable.

La globalisation de la réflexion dans le domaine des eaux a permis le développement d'un réseau adéquat et bien plus cohérent qu'auparavant, résorbant des problèmes intercommunaux et permettant la suppression d'éléments redondants (p.ex. certains réservoirs) ainsi qu'une meilleure adéquation entre tracés et types de conduites.

Défense des intérêts de la Commune

Avant la fusion, Cernier était la plus grande commune du district avec à peine plus de 2'200 habitants. Autant dire que l'écoute au niveau cantonal était, dans le meilleur des cas, polie. En tant que 3^{ème} commune du canton avec près de 10% de la population neuchâteloise, Val-de-Ruz est désormais écoutée par les services de l'Etat. Plusieurs de nos représentants occupent d'ailleurs la présidence de commissions au sein de la très influente Conférence des Directeurs Communaux.

Les clés du succès

Le bilan de cette première législature est donc très positif, aucun couac majeur n'est à relever. Qu'est-ce qui a conduit à ce qu'on peut sans hésiter appeler un succès?

Les bonnes personnes

En premier lieu, il a fallu trouver les bonnes personnes pour travailler à la mise en place de la toute nouvelle commune en partant quasiment d'une feuille blanche. Rappelons qu'il s'agissait à l'époque de la plus grande fusion de communes de Suisse! Tous ces élus, tant au Conseil communal qu'au Conseil général ou dans les diverses commissions, n'ont ménagé ni leur temps ni leur énergie depuis 4 ans pour réussir ce qui n'est qu'une première étape.

Il va maintenant falloir confirmer dans la durée!

Renouvellement des autorités le 5 juin 2016

Cette première législature arrive bientôt à son terme, et le 5 juin prochain auront lieu de nouvelles élections communales.

Comme mentionné au recto de cette Gazette, le PLR compte 22 représentants au Conseil général et 3 au Conseil communal. Il assure la présidence de 5 des 7 commissions du Conseil général. Le fait de détenir la majorité absolue au sein des autorités donnait à notre groupe une responsabilité accrue dans le succès ou l'échec de cette première législature. Nous pensons pouvoir affirmer aujourd'hui que nous n'avons pas failli à notre mission.

Nos intentions avaient été clairement énoncées avant les élections de mai 2012. Nous avons dit ce que nous allions faire, et nous avons fait ce que nous avons dit. Nous reviendrons ultérieurement sur nos priorités pour la prochaine législature 2016-2020, et espérons que la population nous renouvellera sa confiance.

Comme on dit en sport, "on ne change pas une équipe qui gagne"!